

**PROCES VERBAL ET DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU OMITE SYNDICAL DU SIVOS DE LA DIVE DU 28 février 2023**

L'an deux mil dix-vingt-trois le **28 février à dix-huit heures trente**, le comité syndical légalement convoqué le **09 février 2023**, s'est réuni à la Mairie de Saint-Rémy-des-Monts, en séance publique sous la présidence de Philippe CHARTIER

<p><b>Date de convocation affichée le 09/02/2023</b></p> <p><b>Date d'affichage du procès-verbal de la réunion :</b> 01-03-2023</p> <p><b>Nombre de conseillers</b></p> <p>En exercice : 09</p> <p>Présents : 08</p> <p><b>Procuration : 00</b></p>	<p><b>Présents :</b> M Philippe CHARTIER, Président Mmes Chrystèle JARDIN, Emilie SOUCHU, MM. Patrick GOSNET, Éric GUILMIN, Ludovic LOUAZE, Jérôme PAINEAU, Rémy YVON,</p> <p><b>Absent ou excusé :</b> MME Cécile BAEY.</p> <p><b>Invités et assistaient également à la réunion :</b> Mmes Mathilde PAYSAN, enseignante et directrice de l'école de Saint Rémy-des-Monts, Mme Christine CHAILLOU, enseignante à l'école de Saint-Vincent-des-Prés.</p> <p><b>Invités et excusés ou absents :</b> Mmes Christine TETU et Laure BOURASSEAU, directrice et enseignantes de l'école de St Vincent, Fabienne MURAIL, Laure BELONCLE enseignantes à l'école de Saint-Rémy-des-Monts.</p> <p><b>Absent :</b> Monsieur Christian LEFEVRE, représentant DDEN.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> M.YVON Rémy.</p> <p>Mesdames Catherine HARDOUIN GILOUPPE et Béatrice ROUAULT assuraient les fonctions de secrétaires administratives.</p>
---	--

**Ordre du jour :**

Approbation de la réunion du 29 novembre 2023

- 01-Vote du Compte de Gestion 2022
- 02-Vote du Compte administratif 2022
- 03-Affectation du résultat 2022
- 04-Vote des subventions 2023
- 05-Vote des participations financières des communes aux frais d'énergies et informatique
- 06-Vote des contributions financières des communes aux frais de fonctionnement du Sivos de la Dive et des communes hors Sivos 2023
- 07-Investissements 2023
- 08-Cartes prépayées TAP
- 09-Départ en retraite
- 10-Vote du Budget 2023
- Questions diverses

La Réunion du 29 novembre 2022 transmise par mail le 02 décembre 2022  
n'appelle pas d'observation et a été adoptée à l'unanimité.

**N°2023-01**

Délibération-Budget

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

le comité syndical, **à l'unanimité**

Après avoir fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2022**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2022** celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et recettes ont bien été réalisées :

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 Décembre 2022** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**N°2023-02**

Délégation-Budget

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Vote : 7 présents dont retrait du président , 7 pour et 0 contre.

Le comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur Rémy YVON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Philippe CHARTIER, Président qui s'est retiré de la séance, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		13 320,33		-8 546,21	0,00	4 774,12
Opérations de l'exercice	150 639,67	151 900,50	7 821,50	16 334,44	158 461,17	168 234,94
<b>TOTAUX</b>	<b>150 639,67</b>	<b>165 220,83</b>	<b>7 821,50</b>	<b>7 788,23</b>	<b>158 461,17</b>	<b>173 009,06</b>
Résultats de clôture		14 581,16		-33,27		14 547,89
Reste à Réaliser						
TOTAUX CUMULES						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>14 581,16</b>		<b>-33,27</b>		<b>14 547,89</b>

2- **CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4 **ARRETE**, à l'unanimité, après retrait du président, M CHARTIER les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

**N°2023-03**

Délégation-Budget

**AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le comité syndical du Sivos de la Dive **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	1260.83€
<b>Résultat antérieurs reportés</b>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	13 320.33€
<b>C. Résultat à affecter = A.+ B. (hors reste à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous</b>	14 581.16€
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D.Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-33.27€
R 001 (si excédent)	
<b>E.Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> (précédé di signe + ou -)	
Besoin de financement	0€
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F.=D. + E.</b>	33.27€

<b>AFFECTATION = C. = G. +H.</b>	14 581.16€
<b>Affectation en réserves R1068 en investissement <u>2021</u></b> G.= au minimum couverture du besoin de financement F	33.27€
<b>H. Report en fonctionnement R002 (2) <u>2021</u></b>	14 547.89€
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	0€

**EFFECTIFS RENTREE 2022-2023**

La base de calcul pour le budget 2023 correspond aux effectifs de la rentrée 2022-2023 au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, soit 125 élèves.

**N°2023-04**

Délibération-Subventions

**SUBVENTIONS 2023**

Après examen des subventions attribuées annuellement, le comité **DECIDE à l'unanimité** de reconduire au budget 2023, les subventions, aux organismes suivants :

<b>ORGANISMES</b>	<b>2023</b>
Coopérative scolaire de St Rémy des Monts	<b>165€</b>
Coopérative scolaire de St Vincent des Prés	<b>165€</b>
Adhésion Opérations bouchons	<b>14€</b>
CRPEPNS centre de ressources pédagogiques des écoles publiques du Nord Sarthe 0.50€/ enfant x138 : 69 /Demande 2019 : 75	<b>75€</b>
Ville de Mamers-RASED 1€/enfant	<b>125€</b>
<b>TOTAL AU COMPTE 6574</b>	<b>544€</b>

**N°2023-05**

Délibération-Contributions

**PARTICIPATIONS DU SIVOS (ENERGIES ET INFORMATIQUE) et  
REVERSEMENT DES COMMUNES DE LA COMPENSATION  
INTERCOMMUNAUTAIRE 2022**

- 1- Considérant les dépenses d'utilisation des logiciels informatiques
- 2- Considérant les dépenses réelles de fonctionnement 2022 affectées aux bâtiments des communes,
- 3- -Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence des bâtiments scolaires intercommunaux revient aux communes, et que des compensations intercommunautaires seront perçues par les communes,

le comité, après proposition du Président, à l'unanimité, **VOTE** au **budget 2023**, les participations suivantes auprès des communes de St Rémy des Monts et St Vincent des Prés au compte 657348.

Contribution pour utilisation du logiciel informatique à St Rémy des Monts	100€
Contribution pour utilisation du logiciel informatique à St Vincent des Prés	100€
Dépenses d'énergies St Rémy des Monts (dépenses 2022)	11 169.87€
Dépenses d'énergies St Vincent des Prés (dépenses 2022)	7 783.22€

- **APPROUVE,**

Que le montant (fixe) du reversement des compensations de la Communauté de Communes Maine Saosnois aux communes, sera reversé au Sivos de la Dive par les communes comme ci-après :

- St Rémy des Monts : 8 711€
- St Vincent des Prés : 3 187€

Soit un total de **11 398€** au c/74752.

**N°2023-06**

Délibération-Contributions

**CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SIVOS DE LA DIVE 2023**

Après avoir voté le compte **administratif 2022**,

Considérant les besoins de financement du Sivos,

Considérant le maintien des Temps d'activités périscolaires et des rythmes scolaires à 4,5 jours

Considérant la baisse des effectifs

Le comité syndical, à l'unanimité,

- **DECIDE de solliciter auprès des communes une participation de 945€** soit une somme totale attendue de **118 125€** pour 125 enfants inscrits.

Les participations des communes membres seront réglées en trois versements dès le vote du budget puis en juin et septembre.

Les communes hors Sivos verseront directement au Sivos de la Dive après émission d'un titre de recettes et au prorata des présences trimestrielles si nécessaire.

<b>Moncé-en-Saosnois : 14 + 1 sur 2 St Rémy</b>	<b>15</b>	<b>14 175,00€</b>
<b>Saint Rémy des Monts: 48 + 1 sur 2 Moncé-en-Saosnois</b>	<b>49</b>	<b>46 305.00€</b>
<b>Saint Vincent des Prés</b>	<b>48</b>	<b>45 360,00 €</b>
<b>Prise en charge par communes du Sivos : 1 St Fulgent-des-Ormes (945/3 = 315/commune)</b>	<b>1</b>	<b>945,00 €</b>
<b>St Pierre des Ormes</b>	<b>4</b>	<b>3 780,00 €</b>
<b>Commerveil</b>	<b>1</b>	<b>945,00 €</b>
<b>Pizieux</b>	<b>3</b>	<b>2 835,00 €</b>
<b>Peray</b>	<b>1</b>	<b>945,00 €</b>
<b>Origny le Roux</b>	<b>3</b>	<b>2 835,00 €</b>
Total 125		<b>118</b>
<b>125,00 €</b>		

**N°2023-07**

Délibération-Budget

**INVESTISSEMENTS EQUIPEMENTS ECOLES 2023**

Compte tenu des résultats 2022, des installations concernant la fibre et des besoins en équipements dans les classes, Il est proposé d'inscrire la somme :

- de 850€ au compte 2188 pour l'acquisition de matériel ou équipements pour l'école de St Vincent-des-Prés : sono, Ztools et visualiseuse. Restera 400€ pour le petit matériel en section de fonctionnement.
- La somme de 1250€ est attribuée aux classes de St Rémy des Monts pour le petit matériel de la section de fonctionnement.

Le comité, à l'unanimité,

-**APPROUVE** les crédits à inscrire en investissement au compte 2188.

**N°2023-08**

Délibération-Budget

**TAP – CARTES PREPAYEES**

*90 enfants environ fréquentent les TAP.*

Le président propose de mettre en place un système de cartes prépayées pour le paiement du service des temps d'activités périscolaires (tap), comme à la garderie, à partir de la prochaine rentrée de septembre 2023.

Ces cartes seront valables pour la scolarité de l'enfant au Sivos de la Dive et remboursables sous conditions.

Chaque séance reviendrait à 1€ la semaine, un ou plusieurs jours fréquentés, comme actuellement.

Le président propose la vente de ces cartes prépayées au montant de **5€, 15€, et 34€**.

Considérant la délibération 2021-10 relative à la fusion des régies, et la proposition ci-dessus

. Le comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les tarifs proposés et les modalités de cartes prépayées.

- **CHARGE** le président de procéder au remboursement des cartes en cas de déménagement, fin de cycle ou départ en classe spécialisée.

Ces cartes seront à retirer en mairie de St Rémy des Monts ou St Vincent des Prés.

Ces tarifs sont applicables jusqu'à nouvelle décision par délibération du comité syndical.

**N°2023-09**

Délibération-Budget

**DEPART EN RETRAITE**

Dans le cadre du départ en retraite d'un agent, le président propose au bureau d'attribuer un chèque cadeau de 100€ et l'achat d'un bouquet de fleurs à l'agent d'entretien quittant la collectivité..

Le Comité, à l'unanimité, **APPROUVE**, la proposition du président et le charge de prévoir les crédits nécessaires au compte 6232 et 6257.

Le pot de départ aura lieu à St Rémy des Monts, salle des associations **le mercredi 05 avril à 12h15** sous réserve de sa disponibilité.

**N°2023-10**

Délibération-Budget

**VOTE DU BUDGET DU SIVOS DE LA DIVE 2023**

Après avoir étudié les propositions, reporté les résultats, procédé aux arrondis, le comité a décidé à l'unanimité de voter le budget **2023** en équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**-SECTION D'INVESTISSEMENT : 3 684.00€**

**-SECTION DE FONCTIONNEMENT : 166 281.00€**

**AUTRES QUESTIONS DIVERSES HORS DELIBERATION****FONDS DE SOUTIEN**

Les fonds de soutien au TAP sont maintenus pour cette année.

Cependant le service départemental à l'engagement et aux sports, de l'académie de Nantes a validé le PEDT (2022-2025) avec incitation de mettre en place un comité de pilotage et d'envisager le départ en formation des équipes d'animation. Le comité de pilotage sera réuni prochainement.

**PORTES OUVERTES –**

Des portes ouvertes à l'école seront organisées le samedi 18 mars 2023. Les enseignants proposent de 10h à 12h et les élus et de 10h à 13h.

Ces portes ouvertes concernant les nouveaux habitants, les nouveaux nés depuis les deux dernières années, les enfants scolarisés hors Sivos, et les enfants des communes voisines. Des affiches seront diffusées aux écoles, dans les commerces, et des courriers adressés au domicile des futurs élèves (Commerveil, Avesnes, St Pierre, Pizieux, Peray, etc...)

Autres moyens de communication ; Facebook, journaux,  
Mme CHAILLOU demande à ce que les enfants de l'école soient également invités. Un mot sera distribué dans les cahiers.

#### France RELANCE

Dans le cadre de l'accompagnement du socle numérique dans les écoles élémentaires, la mesure est assujettie à certaines obligations comme celle d'indiquer la provenance des financements sur l'ensemble des supports de communication.

#### PISCINE

10 séances de piscine ont été prévues au budget pour les élèves de St Rémy des Monts-GS-CP-CE1.

#### TRANSPORT

Le Président lors de la lecture du budget a demandé s'il y a lieu de modifier la participation au paiement des cartes de transport. Actuellement le Sivos rembourse le montant des cartes à hauteur de 35€ sur **55€**. Aucune décision modificative n'a été prise.

#### PERSONNEL suite au départ de Floryane

Le remplacement de Floryane sera assuré par Rachel au transport, Murielle au ménage et TAP

#### MOT DES ELUS

M GOSNET remercie le président et les secrétaires du Sivos pour les aménagements nécessaires à la mise en place du personnel.

M Remy YVON apportera prochainement du papier pour la garderie. Voir également des chutes d'imprimerie.

Sans autres questions de l'assemblée, la séance est close à 19h20.

#### Délibérations du 28 février 2023 du n°01 au n°10

2023-01	7-1	FINANCES –BUDGET	Vote du compte de gestion 2022	001- 002/2023
2023-02	7-1	FINANCES –BUDGET	Vote du compte administratif 2022	002-2023
2023-03	7-1	FINANCES –BUDGET	Affectation du résultat 2022	00- 003/2023
2023-04	7-5	FINANCES -Subventions	Subventions 2023	003/2023
2023-05	7-6	FINANCES- Contributions-	Participations du Sivos (énergies et informatique) et reversement des communes de la compensation intercommunautaire 2023	004/2023
2023-06	7-6	FINANCES Contributions	Contribution des communes aux frais de fonctionnement du Sivos de la dive 2023	004/2023
2023-07	7-1	FINANCES	Investissements 2023	005/2023
2023-08	7-10	FINANCES-DIVERS	TAP -cartes prépayées	005/2023
2023 -09	7-10	FINANCES -DEIVERS	Départe en retraite	006/2023
2023-10	7-1	FINANCES	Vote du budget 2023	

#### Autres questions n'ayant pas fait l'objet de délibérations

**FONDS DE SOUTIEN** maintenus avec incitation de mettre en place un comité de pilotage

**PORTES OUVERTES** le samedi 18 mars 2023.

**France RELANCE : supports de communication**

**PISCINE** : 10 séances de piscine -GS-CP-CE1.

**TRANSPORT pas de décision modificative de la participation**

**PERSONNEL** remplacement de Floryane

**MOT DES ELUS**

**PAPIER TAP- GARDERIE** : M Remy YVON apportera prochainement du papier pour la garderie. Voir également des chutes d'imprimerie.

-Suivent les signatures

<b>LISTE D'EMARGEMENT</b>		<b>Signature</b>
Président délégué St Rémy-des-Monts	Titulaire Philippe CHARTIER Ou Suppléant	
1er Vice- Président délégué St-Vincent-des Prés	Patrick GOSNET Ou Suppléant	
2ème Vice- Président délégué Moncé-en-Saosnois	Eric GUILMIN Ou Suppléant	
Membres délégués Moncé-en-Saosnois	Cécile BAEY Ou Suppléant	Excusée
Membres délégués St Rémy-des-Monts	Rémy YVON Ou Suppléant	
Membres délégués St Vincent-des-Prés	Chrystèle JARDIN Ou Suppléant	
Membres délégué Moncé-en-Saosnois,	Ludovic LOUAZE Ou Suppléant	
Membres délégué St Rémy-des-Monts	Jérôme PAINEAU Ou Suppléant	
Membres délégué St Vincent-des-Prés	Emilie SOUCHU Ou Suppléant	